Cons
FRC
603

ARRÊTÉ

DE LA TRÈS UTILE COMMUNAUTÉ

des M.tres SAVETIERS

de la bonne Ville de Paris.

Avertis par la notoriété publique, *par les differentes reclamations des autres Communautés du Royaume, et sur tout par celle de nos Cousins du Châtelet de Paris : vivement allarmés des bruits scandaleux qui se repandent de toute part sur le changement de* formes *qu'un Ministre* novateur *veut introduire pour les gens de justice qui font le gros de nos pratiques.*

Considerant que toute innovation fut toujours vicieuse, et qu'on aura beau faire,

il faudra toujours finir par reconnoitre la verité et le grand sens de notre judicieuse devise : Nil ſub ſole novum.

Qu'on ne scauroit toucher aux formes sans toucher aux réalités, et que, dans le cas present, emporter les formes, ce seroit emporter le fonds.

Que toucher a nos formes c'est altérer la base, la constitution fondamentale du corps humain, le mobile le plus nécessaire, le principal ressort, en un mot l'unique soutien des membres de l'etat.

Que nous donner des formes nouvelles, c'est nous forcer de manquer au serment constitutif de notre bienfaisante communauté; puisque dès lors nous travaillerons sur du neuf, tandis que nous avons juré solemnellement de ne jamais travailler que sur le vieux dans quelque genre que ce soit : d'ou dérive l'antique usage que suivent constamment les Maitres de la Communauté, de ne jamais epouser que des Veuves de droit ou de fait; usage pleinement justifié par l'ingenieuse decision

de feu Mr. l'Evêque d'Amiens. (*)

Considerant enfin l'alliance etroite, la connexion intime qui a toujours existé entre notre serviable Communauté et les autres Corps de l'etat, vû qu'il n'est point de Poëte, de Philosophe, d'Academicien, de Procureur, de Fermier général, d'Abbé, d'Evêque meme, qui n'ayent commencé par reclamer nos secours; que les Poëtes et les Clercs de Procureur feroient nos plus solides pratiques s'ils nous payoient; que c'est à notre industrie que tant de Comtesses et de Marquises in partibus *doivent les premiers* pas *qu'elles ont fait dans le chemin de la fortune.*

Ce considéré, oüi le Sindic de la Communauté, avons arrêté qu'il sera deputé vers le Seigneur Roy, douze de nos anciens Jurés precedés de quatre Porte-Formes pour aller éclairer la religion de sa Majesté, la supplier très humblement de nous laisser

(*) *M. l'Evêque d'Amiens ayant demandé à un pauvre Savetier qui se plaignoit de l'inconduite de sa femme, de quel metier il etoit: l'infortuné mari repondit;* qu'il travailloit sur le vieux; eh bien *lui dit le bon Prelat,* travaillez sur le vieux, travaillez sur le vieux.

jouir en paix des augustes formes et autres outils precieux qui font le salut de l'etat et l'honneur de nos Echoppes, et lui representer que, s'il faut absolument changer ou supprimer des formes quelconques, rien n'empêche de s'en prendre aux formes des Chapitres ou des Moines pour lesquels elles ne sont plus qu'un meuble inutile.

Fait à Paris au Quartier de la Halle toutes les Echoppes assemblées, le 1.er Juin 1788.